



Communiqué de presse

Paris, le 7 mars 2019

L'économie verte dans les Outre-mer

Après deux études relatives au [tourisme](#) et à [l'économie bleue](#), l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) continuent de s'intéresser aux leviers de croissance durable pour les Outre-mer avec une nouvelle étude consacrée à l'économie verte¹.

L'économie verte en Outre-mer représente 2,8 % du tissu entrepreneurial (6 792 entreprises), **3,9% de l'emploi marchand** (19 624 emplois) et **2,2 % des financements bancaires** (665 millions d'euros). Les secteurs étudiés représentent donc une part assez modeste de l'activité économique bien que les besoins et le potentiel de développement soient importants. **Au-delà du poids économique actuel, la dynamique de croissance des secteurs verts est à souligner** : le nombre d'entreprises vertes a progressé de 6 % par an en moyenne entre 2008 et 2016 tandis que les emplois ont crû de 3 % par an sur la même période.

Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir en s'appuyant sur **des plans nationaux et régionaux ainsi que sur des financements publics et privés croissants**. Les territoires ultramarins peuvent d'ores et déjà s'afficher comme **territoires pionniers et innovants** dans certaines filières : la géothermie en Guadeloupe, la première centrale au bioéthanol de canne à sucre à La Réunion, le stockage de l'énergie photovoltaïque grâce à l'hydrogène, notamment en Guyane, ou encore les énergies renouvelables marines en Polynésie française.

Trois secteurs de l'économie verte sont plus précisément étudiés dans la note car ils présentent des enjeux stratégiques importants :

- **L'accès à l'eau potable** pose de fortes problématiques en Outre-mer tout comme **l'assainissement des eaux usées**.
- Le déploiement **des énergies renouvelables** est particulièrement ambitieux dans les territoires ultramarins avec l'objectif de couvrir 50 % du mix énergétique avec des énergies renouvelables dès 2020 et d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030.
- **Le traitement des déchets** représente enfin un défi particulier dans les Outre-mer au regard de l'insularité des territoires et du déficit d'infrastructures.

Au-delà de ces secteurs, les Outre-mer présentent un **patrimoine naturel d'exception (80 % de la biodiversité française est ultramarine)** qui constitue un atout considérable, notamment pour développer un tourisme vert.

Pour en savoir plus :

- [L'économie verte dans les Outre-mer \(mars 2019\)](#)
- [Etat des lieux et perspectives de croissance \(Guadeloupe, février 2019\)](#)
- [Un poids limité mais un gisement de potentialités et d'initiatives \(La Réunion, février 2019\)](#)
- [Un atout pour une croissance durable \(Polynésie française, février 2019\)](#)
- [L'économie verte en Martinique : Perspectives de croissance \(Martinique, décembre 2017\)](#)

Publications à paraître (mars 2019) :

- Un enjeu majeur pour l'avenir de la Guyane (Guyane)
- Un fort potentiel mais des contraintes à lever (Nouvelle-Calédonie)
- Concilier croissance et environnement, l'enjeu majeur du développement économique ? (Mayotte)
- L'économie verte à Wallis-et-Futuna

¹ Selon la définition du Commissariat Général au Développement Durable, l'économie verte englobe 39 activités qui concourent à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Il s'agit principalement de l'assainissement et de la gestion des eaux usées, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, du traitement des déchets et de la gestion des espaces naturels.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr
Contact presse : Lisa Gervasoni - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr